



ETOILE SPORTIVE MONTOISE

ESCRIME - FOOTBALL - GYMNASTIQUE - TENNIS - PEÑA LA ESTRELLA - SALSANUEVA

Section GYMNASTIQUE

725, av Colonel Rozanoff 40000 Mont-de-Marsan

esmgym@9business.fr

F.F.G. n° affiliation : 02040177

Agrément DDJS n°3018



Fiche Informations 2025-2026

Inscriptions

- ♦ Lundi 01 au Jeudi 04 Septembre : de 18h à 20h
- ♦ A compter du Lundi 08 septembre jusqu'au mardi 30 septembre : Mardi et Mercredi de 18h à 20h

Règlement financier :

- ♦ **Baby gym, Éveil Gymnique, Gym Compétition et Loisirs :**

Cotisation annuelle (comprenant la licence fédérale fixée par la fédération, reversée intégralement)

Règlement :

- Impérativement le jour de la confirmation de l'inscription : CB, Chèques, Espèces ou Virement.
- Facilité de paiement avec possibilité de régler en 3 chèques qui seront encaissés chaque mois avant le 31 décembre 2024.
- Le dispositif « Pass'Sport » (mis en place par l'état) est reconduit pour la saison 2025-2026. Une déduction de 70€ sur le coût de l'inscription prise entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre sera effectuée sur présentation du « code unique » adressé aux familles par un mail du ministère des sports. Attention nouvelles dispositions gouvernementales concernant les bénéficiaires de ce dispositif.

- ♦ **Adultes et Seniors :**

Cotisation mensuelle club + licence fédérale annuelle (le montant de la licence fédérale fixé par la fédération est reversé intégralement à la fédération)

Règlement :

- Impérativement le jour de la confirmation de l'inscription : CB, Chèques, Espèces ou Virement.
- Si règlement global en septembre : réduction d'un mois (9 mois payés au lieu de 10), si règlement global en octobre réduction d'un mois (8 mois payés au lieu de 9).
- En cas de règlement global annuel, aucun remboursement possible.

- Une remise sera appliquée uniquement sur le montant de la cotisation club (après déduction de la licence) pour la gymnastique sportive enfants et jeunes :
 - 10 % pour deux personnes de la même famille (même foyer fiscal)
 - 20 % pour 3 personnes et plus (même foyer fiscal).

Cette remise ne s'applique pas sur les 61,24€ de la licence fédérale.

Attention les Coupons Sports et Chèques Vacances ne sont pas acceptés

Dossier d'Inscription

- ♦ Certificat médical :
 - De moins d'un an mentionnant la non-contre-indication à la pratique de la gymnastique pour les gymnastes inscrits en Performance et Pré Performance et pour les nouveaux adhérents majeurs,
 - Questionnaire de santé et attestation fournis par le club pour les adhérents mineurs (ancien ou nouveau) et pour les adhérents majeurs qui renouvellent leur adhésion.
- ♦ Licence assurance : une notice d'information concernant le contrat d'assurance sera adressée à l'adhérent par la F.F.G. dès la prise de la licence par le club. Elle informe sur les garanties prises et offre la possibilité de souscrire éventuellement des prestations complémentaires.
- ♦ Règlement financier :
 - Cotisation club (comprenant la Licence fédérale)

Le règlement de la cotisation devra impérativement être effectué au plus tard après la première séance.

A défaut, le postulant ne sera pas accepté sur les séances suivantes

☞ Pour les nouveaux adhérents, possibilité d'essayer une séance avant de procéder à l'inscription définitive. Toutefois seuls les enfants préinscrits sur nos listes pourront effectuer la séance d'essai

Informations diverses

- ♦ Remboursement cotisation :
 - Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué sauf cas de force majeure qui seront examinés par le bureau de la section gym.
 - La licence assurance étant obligatoire dès la première séance, son montant ne pourra être remboursé que si l'arrêt est signalé dès la fin de la première séance.
- ♦ Gymnastique Compétition :
 - Reprise des séances après la rentrée scolaire à partir du mercredi 3 septembre,
 - Tous les entraînements sont obligatoires ainsi que **la présence aux compétitions**,
 - Participation obligatoire à la « Fête de la Gym » en fin de saison sportive.
- ♦ Secteurs adultes et Seniors :
 - Reprise des séances à partir du lundi 08 septembre.
 - Participation souhaitée à la « Fête de la Gym » en fin de saison sportive.
- ♦ Baby gym, École de gym, Éveil gymnique, Loisir Jeunes :
 - Reprise des séances à partir du lundi 15 septembre.
 - Arrêt des séances durant les vacances scolaires.
 - Participation obligatoire à la « Fête de la Gym » en fin de saison sportive.